

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **18 octobre 2012**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON, Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DELAGE Gilbert	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
DIONNE, Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
LÉVESQUE Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
MINVILLE, Jacques	Ville de Rivière-du-Loup (dûment mandaté)
ROY André	Saint-Arsène
THIBAUT Réal	Saint-Antonin
VADEBONCOEUR Louis	Notre-Dame-du-Portage

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Messieurs Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, et Alain Marsolais, directeur de l'aménagement du territoire, ainsi que madame Linda Mimeault, adjointe à la direction.

Est absent :

Le conseiller Michel Morin (Ville de Rivière-du-Loup dûment représentée par Jacques Minville).

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet suppléant souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h 3.

2012-10-401-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié et que le sujet « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2012 et de la séance ordinaire du 20 septembre 2012 avec modifications s'il y a lieu

5. Première période de questions du public (10 minutes)

6. Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC

7. Reddition de comptes et suivi budgétaire

- 7.1 Autorisation de virements budgétaires
- 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
- 7.5 Dépôt des états financiers comparatifs du 2^e semestre

PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)

8. Administration générale

- 8.1 Travaux effectués à ce jour concernant les prévisions budgétaires, séances de travail du comité administratif, suivis d'une séance extraordinaire du conseil de la MRC
- 8.2 Entente annuelle de tarification - Centre financier aux entreprises Desjardins du Bas-Saint-Laurent
- 8.3 Avis de motion relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Rivière-du-Loup
- 8.4 Octroi du contrat de déneigement pour les années 2012-2015

9. Aménagement du territoire

- 9.1 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 11 octobre 2012
- 9.2 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
- 9.3 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
- 9.4 Avis à la Commission de protection du territoire agricole
- 9.5 Nomination d'un représentant de la MRC sur le Conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk et des personnes-ressources
- 9.6 Attribution de mandats à monsieur Bruno Beaulieu par le service de l'aménagement du territoire

10. Terres publiques intramunicipales déléguées

- 10.1 Attribution d'une aide financière, à même le Fonds de mise en valeur des TPI, pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-commerciale pour le développement du parc côtier

11. Perception des droits aux exploitants de carrières et de sablières

- 11.1 Versement aux municipalités des sommes perçues par la MRC dans le fonds sur les droits payés par les exploitants de carrières et sablières entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2012

12. Développement social

- 12.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec la CRÉ du Bas-Saint-Laurent concernant la phase 2 et 3 du Plan d'action local en solidarité et inclusion sociale
- 12.2 Gestion par la MRC, à titre de fiduciaire, des sommes octroyées par Réunir-Réussir en persévérance scolaire

13. Gestion des droits en terres publiques

- 13.1 Autorisation de vendre deux terrains de villégiature sous bail au lac Saint-François dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
 - 13.1.1 Autorisation de vendre un terrain de villégiature sous bail au lac Saint-François dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (dossier 140 762)
 - 13.1.2 Autorisation de vendre un terrain de villégiature sous bail au lac Saint-François dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (dossier 140 771)

14. Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté

- 14.1 Adoption et dépôt du rapport annuel d'activités 2011-2012 et de la programmation 2012-2013 de la MRC dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) et du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)

15. Ratification des décisions ou des recommandations du comité administratif lors de la séance tenue le 11 octobre 2012

16. Nominations de représentants sur divers organismes externes de la MRC

- 16.1 Nomination d'un(e) remplaçant(e) au maire de la Ville de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)
- 16.2 Nomination d'un(e) remplaçant(e) au maire de la Ville de Rivière-du-Loup au sein du comité d'aménagement
- 16.3 Nomination d'un(e) remplaçant(e) au maire de la Ville de Rivière-du-Loup au sein du comité de sécurité publique
- 16.4 Nomination d'un(e) remplaçant(e) au maire de la Ville de Rivière-du-Loup au sein du comité de coordination du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)

17. Évaluation municipale

- 17.1 Prolongation de l'embauche de monsieur Jeannot Côté à titre d'inspecteur en évaluation
- 17.2 Autorisation d'assister à un séminaire de PG Solutions inc.

18. Pacte rural

- 18.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 16 octobre 2012
 - 18.1.1 Étude de faisabilité technico-commerciale pour la création d'un parc côtier / dossier présenté par la Société du parc côtier Kiskotuk
 - 18.1.2 Maintien du service culture et patrimoine et mise en œuvre du plan d'action de la Politique culturelle 2011-2013 – 2^e année / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup



18.1.3 Outils de communication pour le positionnement de la vision de la MRC / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup

19. Sécurité publique (SQ)

19.1 Dépôt du rapport trimestriel (1^{er} juillet au 30 septembre 2012) concernant la perception des constats d'infraction

20. Transport collectif

20.1 Orientation pré-budgétaire concernant le niveau de la contribution annuelle de la MRC à Transport Vas-y inc., volet collectif, pour l'année 2013

21. Affaires nouvelles

21.1 Nomination des représentants (3 élus) de la MRC au conseil d'administration de la corporation Sentier Rivière-du-Loup - Témiscouata

22. Deuxième période de questions du public

23. Clôture de la séance

2012-10-402-C

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2012 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 septembre 2012 et de la séance ordinaire du 20 septembre 2012 soient approuvés avec la modification suivante au procès-verbal du 20 septembre 2012 :

Le texte de la résolution numéro 2012-09-392-C du point 20.1 est modifié en remplaçant le texte :

« 1) la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) à procéder à un emprunt par émission d'obligations jusqu'à concurrence de 6 000 000 \$ et accepte de garantir lesdites obligations en attendant le versement de la subvention ci-haut mentionnée en faveur de la SÉMER; »

par le texte suivant :

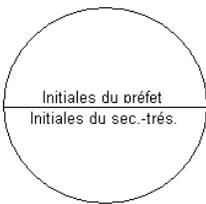
« 1) la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) à procéder à un emprunt par émission d'obligations au montant de 12 000 000 \$ et accepte de garantir jusqu'à concurrence de 6 000 000 \$ tout prêt par émission d'obligations que la SÉMER obtiendra en attendant le versement de la subvention ci-haut mentionnée en faveur de la SÉMER; ».

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Un citoyen s'informe concernant notamment :

- du suivi accordé par le préfet concernant un projet qu'il lui a soumis;
- l'avancement du schéma d'aménagement révisé;



- les prises de position des municipalités relatives à la Régie de protection incendie Kamloop et la situation des autres municipalités en matière d'incendie sur le territoire.

6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

Ville de Rivière-du-Loup

Conformément aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, monsieur Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC copie de l'avis public modifiant les tarifs du lieu d'enfouissement technique de la Ville situé à Rivière-des-Vases.

Projet de regroupement des services de sécurité incendie

Les municipalités suivantes ont transmis des résolutions indiquant leur intention d'adhérer au projet d'entente :

- L'Isle-Verte.
- Saint-François-Xavier-de-Viger;
- Saint-Modeste;

Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

Madame Yvette Beaulieu, directrice générale, transmet à la MRC copie d'une résolution confirmant l'adhésion de la municipalité au service de transport adapté de Transport Vas-Y inc.

Coopérative de gestion en commun du Vieux Manège

Madame Cyd Lamirande, présidente du conseil d'administration, expose au préfet de la MRC que la viabilité financière du Centre communautaire du Vieux-Manège constitue une source de préoccupation et un défi majeur depuis de nombreuses années pour les organismes qui habitent ses locaux. Considérant que le statut légal de la coopérative l'exclue de tous les programmes, elle indique qu'un apport financier annuel récurrent de 25 000 \$ serait nécessaire. Sachant l'appui donné à certains organismes par la MRC, elle espère une réponse favorable.

COSMOSS Bas-Saint-Laurent (pour persévérance scolaire, Réunir-Réussir)

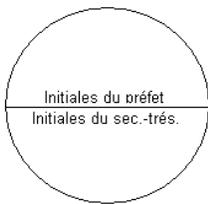
La MRC est informée, par lettre transmise par messieurs Gérald Beaudry, fiduciaire de COSMOSS à l'échelle régionale, et Gérard Bédard, président du comité régional de coordination COSMOSS, qu'il a été décidé que ce seront les organismes qui gèrent déjà les fonds alloués pour COSMOSS et les fonds associés (saines habitudes de vie-Québec en forme et développement moins 9 mois/5 ans-Fonds de développement des jeunes enfants) qui gèreront les fonds qui seront attribués localement pour la promotion de la persévérance scolaire par l'organisme Réunir – Réussir. Le fiduciaire local, en l'occurrence la MRC, pourra conserver 5 % du budget local pour ses frais de gestion.

À ce titre, la MRC sera invitée à signer sous peu un protocole d'entente.

2012-10-403-C

MRC d'Avignon

Monsieur Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste, fait parvenir copie d'une demande d'appui concernant la reconduction du Programme d'aide financière aux MRC.



Résolution :

ATTENDU que le *Programme d'aide financière aux MRC* a fait l'objet de modifications en 2010-2011 et est inclus dans les discussions entourant le renouvellement de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU que le *Programme d'aide financière aux MRC* a pour but d'accorder une aide financière pour les dépenses de fonctionnement;

ATTENDU que l'entente de gestion du *Programme d'aide financière aux MRC* arrivera à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU que le MAMROT a mandaté la firme Bureau d'Interviewers Professionnels afin de réaliser un sondage auprès des MRC visant à connaître leurs besoins, leurs attentes et leur niveau de satisfaction;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup est d'avis que ce sondage, administré en pleine période estivale (sondage disponible du 6 au 17 août 2012 avec extension de réponse accordée jusqu'au 23 août 2012), n'était pas le moment opportun pour sonder adéquatement les MRC sur l'importance de cette subvention;

ATTENDU que la subvention accordée dans le cadre du *Programme d'aide financière aux MRC* est importante pour l'équilibre budgétaire de la MRC de Rivière-du-Loup et qu'elle doit être maintenue et bonifiée afin de répondre à l'augmentation constante des responsabilités confiées par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil demande :

- 1) au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de maintenir et bonifier la subvention dans la cadre du *Programme d'aide financière aux MRC* essentielle au fonctionnement de plusieurs MRC au Québec;
- 2) à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec (FQM) de s'assurer que cette subvention soit reconduite et bonifiée dans le cadre du renouvellement de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-404-C

Association forestière bas-laurentienne

Messieurs Roger Robitaille, président d'honneur de la campagne et Martin Bélanger, président de l'Association, sollicitent la MRC pour devenir partenaire de soutien financier. Soutenue par différents partenaires (MRNF, CRÉ du Bas-Saint-Laurent, Agence des forêts privées du BSL, etc.), l'Association est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise une aide financière de 500 \$ par année pendant 3 ans pour les années 2013, 2014 et 2015 au bénéfice de



l'Association forestière bas-laurentienne pour devenir partenaire de soutien financier.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-405-C

Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Monsieur Rodrigue Joncas, président du Conseil d'administration, sollicite une aide financière de la MRC pour l'appuyer dans ses activités. Le Téléradiathon se tiendra les 19 et 20 janvier 2013 et permettra de recueillir des fonds pour continuer à offrir des services aux gens de la région.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une aide financière, au montant de 250 \$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine afin d'aider les personnes handicapées de la région;
- 2) souhaite que la Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-406-C

Centre de prévention suicide du KRTB

Monsieur Carol Tremblay, directeur général, transmet à la MRC une demande d'aide financière de 1 000 \$ pour soutenir la mission du Centre de prévention du suicide du KRTB dans ses trois principaux volets : prévention, intervention et post-intervention.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte de verser une subvention, au montant de 500 \$ au Centre de prévention du suicide du KRTB;
- 2) souhaite que le Centre de prévention du suicide du KRTB identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents ou les messages mentionnant les appuis financiers aux activités du Centre.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-407-C

Comité Logement de Rivière-du-Loup

Madame France Lajoie, présidente, sollicite une aide financière de la MRC pour l'appuyer dans la réalisation de ses mandats qui visent à mieux renseigner les gens sur leurs droits et obligations en matière de logement.



Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une aide financière, au montant de 100 \$ au Comité Logement de Rivière-du-Loup afin de poursuivre leur mission d'aide, d'information et de promotion en matière de logement;
- 2) souhaite que le Comité Logement de Rivière-du-Loup identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-408-C

Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup

À l'occasion de son 25^e anniversaire, la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup aimerait solliciter la collaboration de la MRC pour réaliser un numéro souvenir de son bulletin « Le Louperivois » qui sera publié à la mi-novembre et comportera une section spéciale pour souligner cet événement.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil octroie une commandite de 50 \$ (format carte d'affaires) pour la réalisation d'un numéro souvenir du bulletin « Le Louperivois ».

Adoptée à l'unanimité.

7. **REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

2012-10-409-C

7.1 **Autorisation de virements budgétaires**

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Aménagement du territoire :

De : Services professionnels inform.	(02.61000.414)	1 000 \$
Service de formation	(02.61000.454)	1 000 \$
Entretien extérieur	(02.61000.522)	500 \$
À : Frais de déplacement (employés)	(02.61000.310)	2 000 \$
Associations et abonnements	(02.61000.494)	500 \$

Cours d'eau :

De : Frais de congrès	(02.46000.315)	250 \$
À : Frais de téléphone cellulaire	(02.46000.331)	250 \$

Sécurité incendie :

De : Services professionnels	(02.22000.419)	1 800 \$
Formation	(02.22000.454)	550 \$
À : Salaire coordonnateur	(02.22000.140)	1 800 \$
Système de télécommunication	(23.03108.725)	550 \$

Matières résiduelles :

De : Frais de déplacement (élus)	(02.45400.312)	100 \$
À : Publicité et information	(02.45400.340)	100 \$

Culture et communication :

De : Frais de déplacement (employés)	(02.70259.310)	250 \$
Services de formation	(02.70259.454)	500 \$
Immobilisations	(23.08111.726)	750 \$
À : Salaire coordonnatrice	(02.70259.140)	1 500 \$

Évaluation municipale :

De : Services juridiques	(02.15000.412)	750 \$
À : Téléphonie	(02.15000.331)	750 \$

Inspection municipale :

De : Immobilisations	(23.07301.726)	400 \$
À : Téléphonie	(02.61500.331)	150 \$
Assurances	(02.61500.423)	50 \$
Services professionnels inform.	(02.61500.414)	200 \$

Réseau de télécommunication régional d'urgence :

De : Système de télécommunication	(23.03131.725)	3 000 \$
Location équip. divers (tour télécom.)	(02.22400.526)	9 500 \$
À : Syst. de radiocom. (licence Ind. Can.)	(02.22400.339)	1 400 \$
Entretien terrain (tour de télécom.)	(02.22400.522)	1 600 \$
Location (tour de télécom.)	(02.22400.529)	9 500 \$

Inforoute (exploitation) :

De : Services professionnels	(02.39100.419)	1 500 \$
À : Fournitures accès internet	(02.39100.335)	1 500 \$

Terres publiques intramunicipales :

De : Cotisations et abonnements	(02.69000.494)	175 \$
À : Subventions	(02.69000.970)	175 \$

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-410-C

7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 1 029,83 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-



trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-411-C

7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 227,85 \$;

QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-412-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	378 222,32 \$
Total des comptes à payer :	<u>40 536,33 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>418 758,65 \$</u>

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ou en son absence monsieur Philippe Dionne préfet suppléant, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-413-C

7.5 Dépôt des états financiers comparatifs du 2^e semestre

Les états financiers comparatifs combinés du 2^e semestre de 2012 ont été préalablement expédiés aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :



QUE ce conseil prend acte des états financiers comparatifs combinés du 2^e semestre de 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Travaux effectués à ce jour concernant les prévisions budgétaires, séances de travail du comité administratif, suivis d'une séance extraordinaire du conseil de la MRC

Le préfet mentionne qu'il y a eu quelques discussions budgétaires préliminaires à la dernière séance du comité administratif et que des réunions de travail sont prévues dans les prochaines semaines. Une présentation du projet de budget 2013 aux membres du conseil devrait se tenir dans la 2^e semaine de novembre.

2012-10-414-C

8.2 Entente annuelle de tarification - Centre financier aux entreprises Desjardins du Bas-Saint-Laurent

ATTENDU l'offre déposée par le Centre financier aux entreprises Desjardins du Bas-Saint-Laurent, bureau de Rivière-du-Loup, en date du 17 octobre 2012, concernant le renouvellement de l'entente de tarification – frais de services pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil accepte la proposition de tarification – frais de services, déposée par le Centre financier aux entreprises Desjardins du Bas-Saint-Laurent, bureau de Rivière-du-Loup, en date du 17 octobre 2012, pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013 et contenant les éléments suivants :

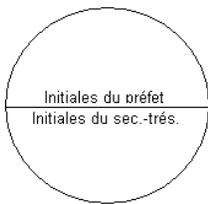
- 1) des frais mensuels de 60 \$ seront débités du compte de la MRC le premier jour ouvrable de chaque mois pour la période précédente et couvrant les transactions de ce compte;
- 2) la rémunération sur le solde moyen mensuel du compte d'opérations de la MRC sera calculée en fonction du taux préférentiel moyen mensuel de la Caisse centrale Desjardins, moins 2,5 % (T.P. – 2,5 %);
- 3) tout autre service non spécifiquement mentionné à la présente fera l'objet de la tarification en vigueur au Centre financier aux entreprises Desjardins. Advenant que des modifications importantes surviennent dans les opérations du compte d'ici la fin de cette entente, cette dernière pourra alors être révisée (notamment les placements rachetables en vigueur doivent demeurer à la caisse).

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion

8.3 Avis de motion relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Rivière-du-Loup

Avis de motion est donné par le préfet Michel Lagacé qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis pour approbation, un règlement relatif à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Rivière-du-Loup.



2012-10-415-C

Un projet de règlement a été soumis préalablement aux conseillers de la MRC de Rivière-du-Loup.

8.4 Octroi du contrat de déneigement pour les années 2012-2015

ATTENDU que le contrat d'entretien pour le déneigement a pris fin au mois de mai dernier;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue à la suite d'une invitation faite auprès de 2 entrepreneurs;

ATTENDU que la seule soumission est conforme est celle de Les Entreprises Pierre Lévesque au montant de 2 050 \$ plus taxes/année pour la période 2012-2013 à 2014-2015;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jacques Minville appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil retienne la soumission, au montant de 2 050 \$ plus taxes/année, pour les trois prochaines années (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015) déposée par Les Entreprises Pierre Lévesque;

QUE le directeur général, monsieur Raymond Duval, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat à intervenir entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité.

9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2012-10-416-C

9.1 Procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 11 octobre 2012

Le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 11 octobre 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 11 octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

Aucun avis n'a été demandé.

9.3 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucun avis n'a été demandé.



2012-10-417-C

9.4 Avis à la Commission de protection du territoire agricole

Aucun avis n'a été demandé.

9.5 Nomination d'un représentant de la MRC sur le Conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk et des personnes-ressources

ATTENDU que la Société du parc côtier Kiskotuk, organisme à but non lucratif, est officiellement créée depuis le 24 juillet 2012;

ATTENDU que le premier conseil d'administration de l'organisme sera formé à l'assemblée générale de fondation qui est prévue dans les prochaines semaines;

ATTENDU qu'il est prévu que le conseil d'administration de l'organisme soit constitué de sept représentants des organismes ou groupes suivants :

- MRC de Rivière-du-Loup
- municipalité de Cacouna
- municipalité de L'Isle-Verte
- Première Nation Malécite de Viger
- agriculteurs actifs à l'intérieur du parc côtier
- propriétaires terriens à l'intérieur du parc côtier
- commerçants du secteur de Cacouna et de L'Isle-Verte

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC pour siéger au conseil d'administration de la Société, ainsi que les personnes-ressources (non votantes) qui pourront participer aux travaux du Conseil de l'organisme sur invitation de celui-ci;

ATTENDU qu'il est prévu que les administrateurs de l'organisme seront nommés pour 2 ans;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) désigne le préfet, monsieur Michel Lagacé, pour siéger au poste de représentant de la MRC sur le Conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk pour les années 2012-2013 et 2013-2014;
- 2) désigne le préfet suppléant, monsieur Philippe Dionne, comme administrateur substitut pour remplacer le préfet au besoin;
- 3) désigne le directeur du service de l'aménagement du territoire, monsieur Alain Marsolais et la géographe, madame Stéphanie Beaudoin, comme personnes-ressources.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-418-C

9.6 Attribution de mandats à monsieur Bruno Beaulieu par le service de l'aménagement du territoire

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire doit voir à l'application des différents règlements de contrôle intérimaire qui ne sont pas appliqués par les municipalités locales;



ATTENDU également qu'il y a lieu de prévoir des séances d'information et de l'accompagnement pour les inspecteurs locaux qui sont chargés d'appliquer lesdits règlements;

ATTENDU que le service de l'aménagement prévoit dans les prochains mois un surplus de travail associé aux différents dossiers en cours (révision du schéma d'aménagement, parc côtier, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller André Roy
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le service de l'aménagement du territoire à utiliser les services de monsieur Bruno Beaulieu, inspecteur en bâtiment, selon les besoins et les disponibilités budgétaires;
- 2) précise que la classification est la classe 3 et le statut est celui d'employé temporaire à temps partiel (maximum prévu de 125 heures d'ici la fin de 2013);

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

10. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES

2012-10-419-C

10.1 Attribution d'une aide financière, à même le Fonds de mise en valeur des TPI, pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-commerciale pour le développement du parc côtier

ATTENDU la demande de soumission adressée à la corporation PARC Bas-Saint-Laurent par le comité provisoire de la Société du parc côtier Kiskotuk pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-commerciale du projet;

ATTENDU que la réalisation de cette étude est nécessaire pour déterminer les investissements nécessaires à la réalisation des actions prévues au plan d'aménagement et de gestion du territoire du parc, à l'estimation des sommes nécessaires pour le fonctionnement de la Société du parc côtier Kiskotuk et à l'évaluation des revenus pour assurer le succès de ce projet;

ATTENDU que la corporation PARC a déposé le 9 octobre dernier à la Société du parc côtier Kiskotuk, l'offre de service globale pour la réalisation de l'étude qui s'élève à 24 276,98 \$;

ATTENDU que des demandes de financement pour cette étude ont été déposées au CLD (10 000 \$), au Pacte rural (7 200 \$) et au Fonds TPI (4 076,98 \$);

ATTENDU l'état actuel du Fonds de mise en valeur des TPI et la pertinence d'appuyer la Société du parc côtier Kiskotuk dans la phase de démarrage de ce projet mis en marche par la MRC;

ATTENDU que l'étude doit être réalisée pour le 31 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
et résolu :

QUE ce conseil :



- 1) octroie, à même le Fonds TPI de la MRC, un financement de 4 076,98 \$ à la Société du parc côtier Kiskotuk, pour la réalisation de l'étude de faisabilité technico-commerciale pour le développement du parc côtier Kiskotuk;
- 2) l'octroi de ce financement est conditionnel à ce que les partenaires ciblés participent au financement de l'étude tel que demandé.

Adoptée à l'unanimité.

11. PERCEPTION DES DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES

2012-10-420-C

11.1 Versement aux municipalités des sommes perçues par la MRC dans le fonds sur les droits payés par les exploitants de carrières et sablières entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2012

ATTENDU le règlement 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU les ententes intermunicipales relatives à l'administration du régime de perception d'un droit auprès des exploitants de carrière ou de sablière intervenues avec quatre municipalités du territoire;

ATTENDU la résolution numéro 2012-03-131-C qui autorise le partage des droits perçus auprès de l'exploitation d'une sablière située à Saint-Antonin avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

ATTENDU la résolution numéro 2012-03-132-C qui encadre le réajustement des frais d'administration pour se conformer au règlement numéro 164-08;

ATTENDU qu'une somme totale de 54 950,41 \$ a été payée par les exploitants à la MRC ou aux municipalités locales signataires de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Jacques Minville et résolu :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une somme totale de 54 950,41 \$ auprès des municipalités locales, réparti comme suit :

Cacouna	283,97 \$
L'Isle-Verte	- 2 081,41 \$
Saint-Antonin	26 718,45 \$
Saint-Arsène	1 695,04 \$
Saint-Cyprien	1 204,99 \$
Saint-Épiphane	4 129,60 \$
Saint-François-Xavier-de-Viger	734,18 \$
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	3 143,39 \$
Saint-Modeste	10 138,86 \$
Saint-Paul-de-la-Croix	1 457,10 \$
Ville de Rivière-du-Loup	1 765,09 \$
MRC de Rivière-du-Loup	4 261,94 \$
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	1 499,21 \$

Adoptée à l'unanimité.



2012-10-421-C

12. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

12.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec la CRÉ du Bas-Saint-Laurent concernant la phase 2 et 3 du Plan d'action local en solidarité et inclusion sociale

ATTENDU que la MRC assume le co-leadership de la démarche relative au Plan d'action local en solidarité et inclusion sociale en vertu de la résolution numéro 2011-12-062-A;

ATTENDU qu'il est prévu que la MRC soit remboursée pour les frais de logistique encourus en cours de projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, un protocole d'entente avec la CRÉ du Bas-Saint-Laurent concernant le remboursement de frais encourus pour le projet *PHASE 2 et 3 : Validation et Mobilisation vers l'action /Volet alimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup*.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Gestion par la MRC, à titre de fiduciaire, des sommes octroyées par Réunir-Réussir en persévérance scolaire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

13. GESTION DES DROITS EN TERRES PUBLIQUES

13.1 Autorisation de vendre deux terrains de villégiature sous bail au lac Saint-François dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

2012-10-422-C

13.1.1 Autorisation de vendre un terrain de villégiature sous bail au lac Saint-François dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (dossier 140 762)

ATTENDU la demande d'achat de monsieur Samuel Desjardins-Drapeau pour le terrain de villégiature qu'il loue au lac Saint-François, soit le terrain no 12 (dossier 140 762, lot 18-58, IX^e rang, canton de Whitworth) mesurant 4 264 m²;

ATTENDU que les terrains du développement de villégiature au lac Saint-François dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup peuvent, avec l'autorisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, être vendus aux locataires qui en font la demande (autorisation soumise le 17 septembre 2012);

ATTENDU que le service d'évaluation de la MRC évalue le terrain à 3 \$/m² (prix de vente : 12 792 \$) et que le demandeur devra payer aussi à la MRC des frais administratifs d'analyse de la demande (313 \$) et des frais pour les travaux de mise en valeur (729 \$);

ATTENDU que l'entente de délégation de la gestion foncière sur les terres du domaine de l'État convenue avec le gouvernement prévoit que 50 % des revenus de cette vente retourneront au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Napoléon Lévesque
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, sur réception d'une autorisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de procéder à la vente, à faire une offre à monsieur Samuel Desjardins-Drapeau pour le terrain no 12 au lac Saint-François au coût de 12 792 \$ plus les frais administratifs et taxes applicables;
- 2) indique que les frais relatifs à l'acte notarié sont à la charge du demandeur;
- 3) autorise messieurs Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et Michel Lagacé, préfet, à signer l'acte notarié de la transaction.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-423-C

13.1.2 Autorisation de vendre un terrain de villégiature sous bail au lac Saint-François dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (dossier 140 771)

ATTENDU la demande d'achat de monsieur Yannick Lagacé pour le terrain de villégiature qu'il loue au lac Saint-François, soit le terrain no 21 (dossier 140 771, lot 18-65, IX^e rang, canton de Whitworth) mesurant 4 418,1 m²;

ATTENDU que les terrains du développement de villégiature au lac Saint-François dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup peuvent, avec l'autorisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, être vendus aux locataires qui en font la demande (autorisation soumise le 9 octobre 2012);

ATTENDU que le service d'évaluation de la MRC évalue le terrain à 3 \$/m² (prix de vente : 13 254,30 \$) et que le demandeur devra payer aussi à la MRC des frais administratifs d'analyse de la demande (313 \$) et des frais pour les travaux de mise en valeur (729 \$);

ATTENDU que l'entente de délégation de la gestion foncière sur les terres du domaine de l'État convenue avec le gouvernement prévoit que 50 % des revenus de cette vente retourneront au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris
appuyé par le conseiller Philippe Dionne
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, sur réception d'une autorisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de procéder à la vente, à faire une offre à monsieur Yannick Lagacé pour le terrain no 21 au lac Saint-François au coût de 13 254,30 \$ plus les frais administratifs et taxes applicables;



- 2) indique que les frais relatifs à l'acte notarié sont à la charge du demandeur;
- 3) autorise messieurs Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier et Michel Lagacé, préfet, à signer l'acte notarié de la transaction.

Adoptée à l'unanimité.

14. CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

14.1 Adoption et dépôt du rapport annuel d'activités 2011-2012 et de la programmation 2012-2013 de la MRC dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) et du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2012-10-424-C

15. RATIFICATION DES DÉCISIONS OU DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE TENUE LE 11 OCTOBRE 2012

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 11 octobre 2012 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil ratifie les décisions prises par le comité administratif lors de la séance extraordinaire tenue le 11 octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

16. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

2012-10-425-C

16.1 Nomination d'un(e) remplaçant(e) au maire de la Ville de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)

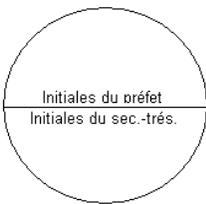
ATTENDU que le conseiller Michel Morin a manifesté son désir de se retirer de son poste au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil nomme monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), en remplacement du conseiller Michel Morin.

Adoptée à l'unanimité.



2012-10-426-C

16.2 Nomination d'un(e) remplaçant(e) au maire de la Ville de Rivière-du-Loup au sein du comité d'aménagement

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

16.3 Nomination d'un(e) remplaçant(e) au maire de la Ville de Rivière-du-Loup au sein du comité de sécurité publique

ATTENDU que le conseiller Michel Morin a manifesté son désir de se retirer de son poste au sein du comité de sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil nomme la conseillère Ghislaine Daris, au sein du comité de sécurité publique, en remplacement du conseiller Michel Morin.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-427-C

16.4 Nomination d'un(e) remplaçant(e) au maire de la Ville de Rivière-du-Loup au sein du comité de coordination du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

ATTENDU que le conseiller Michel Morin a manifesté son désir de se retirer de son poste au sein du comité de coordination du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil nomme le conseiller Louis Vadeboncoeur, au sein du comité de coordination du Parc Saguenay-Saint-Laurent, en remplacement du conseiller Michel Morin.

Adoptée à l'unanimité.

17. ÉVALUATION MUNICIPALE

2012-10-428-C

17.1 Prolongation de l'embauche de monsieur Jeannot Côté à titre d'inspecteur en évaluation

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 2012-01-050-C de ce conseil, monsieur Jeannot Côté a été embauché pour une période de trois mois à titre d'inspecteur en évaluation en remplacement temporaire de l'adjoint technique en évaluation, absent en raison d'un accident de travail (CSST);

ATTENDU la résolution numéro 2012-05-219-C autorisant la direction générale à prolonger l'embauche de monsieur Jeannot Côté pour une période additionnelle de 6 mois aux conditions déjà établies dans la résolution numéro 2012-01-050-C;

ATTENDU que monsieur Gilles Côté n'est pas en mesure de réintégrer son poste en raison de son état de santé;

ATTENDU que le contrat de monsieur Jeannot Côté se termine le 8 novembre 2012 et que son embauche pourrait être prolongée pour une autre période de 6 mois;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille
appuyé par le conseiller Gilbert Delage
et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale à prolonger l'embauche de monsieur Jeannot Côté à titre d'inspecteur en évaluation aux conditions suivantes :

- statut : salarié temporaire à temps complet pour une période d'environ six mois, soit jusqu'au 16 mai 2013;
- classe 2 de la convention collective en vigueur;

QUE copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-429-C

17.2 Autorisation d'assister à un séminaire de PG Solutions inc.

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil autorise mesdames Julie Avoine, technicienne en évaluation, et Jessica Paradis, préposée à l'évaluation, à assister à une formation, présentée par PG Solutions inc. et portant sur la modification de divers programmes en évaluation (Apex, Espérant et autres) le 22 novembre prochain à Lévis (ou une autre date en cas de mauvaise température);

QUE les frais d'inscription, au montant de 500 \$ (respectivement 275 \$ et 225 \$, plus taxes) ainsi que les dépenses inhérentes à ce déplacement (repas et transport) soient remboursés par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives;

QUE le temps consacré aux activités mêmes de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec leur supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

18. PACTE RURAL

18.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 16 octobre 2012

2012-10-430-C

18.1.1 Étude de faisabilité technico-commerciale pour la création d'un parc côtier / dossier présenté par la Société du parc côtier Kiskotuk

ATTENDU le dossier présenté par la Société du parc côtier Kiskotuk pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-commerciale pour la création d'un parc côtier;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 7 200 \$ sur un projet total de 24 276,98 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 7 200 \$, prise à même le fonds du Pacte rural, à la Société du parc côtier Kiskotuk pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-commerciale pour la création d'un parc côtier;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Société du parc participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant côtier Kiskotuk) à la MRC, d'une preuve écrite de le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-431-C

18.1.2 Maintien du service culture et patrimoine et mise en œuvre du plan d'action de la Politique culturelle 2011-2013 – 2^e année / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par la direction générale de la MRC de Rivière-du-Loup pour le maintien du service culture et patrimoine et la mise en œuvre pour la 2^e année du plan d'action de la Politique culturelle 2011-2013;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 30 000 \$ sur un projet total de 201 425 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le virement d'un montant de 30 000 \$, pris à même les fonds du Pacte rural, au bénéfice de la fonction budgétaire « culture et communication » de la MRC pour l'année 2013;

QUE ce versement de l'aide financière soit conditionnel au dépôt, dans le dossier, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) des autres partenaires inscrits dont le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité.

2012-10-432-C

18.1.3 Outils de communication pour le positionnement de la vision de la MRC / dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par la MRC de Rivière-du-Loup pour le développement d'outils de communication pour le positionnement de la vision de la MRC;



ATTENDU que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 3 277,92 \$ sur un projet total de 10 926,37 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil autorise l'utilisation d'une aide financière au montant de 3 277,92\$, prise à même le fonds du Pacte rural à la MRC de Rivière-du-Loup pour le développement d'outils de communication pour le positionnement de la vision de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

19. **SÉCURITE PUBLIQUE (SQ)**

2012-10-433-C

19.1 **Dépôt du rapport trimestriel (1^{er} juillet au 30 septembre 2012) concernant la perception des constats d'infraction**

Le rapport sur la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport pour la perception des constats d'infraction pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012.

Adoptée à l'unanimité.

20. **TRANSPORT COLLECTIF**

2012-10-434-C

20.1 **Orientation pré-budgétaire concernant le niveau de la contribution annuelle de la MRC à Transport Vas-y inc., volet collectif, pour l'année 2013**

ATTENDU que Transport Vas-y inc., dans une lettre datée du 20 septembre 2012 sous la signature de son directeur général, monsieur Mario Bastille, a déposé une demande quant à l'aide financière annuelle à consentir par la MRC en 2013 à l'égard du volet collectif des services offerts par cet organisme;

ATTENDU que dans cette demande Transport Vas-y inc. souhaite recevoir 22 000 \$ en 2013 tout comme en 2012;

ATTENDU que Transport Vas-y inc. rappelle que cette aide financière, conjuguée avec les revenus de tarification provenant des usagers estimés à 49 000 \$ en 2013, lui permettrait de bénéficier du montant maximal de 100 000 \$ provenant du programme d'aide financière en transport collectif du ministère des Transports;

ATTENDU que les services de desserte du territoire ont été bonifiés au cours de l'année 2012 et que le nombre d'usagers est en croissance constante;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jacques Minville appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil confirme son intention de prévoir au budget de 2013 une somme de 22 000 \$ à titre de contribution au volet collectif des services offerts par Transport Vas-y inc.

Adoptée à l'unanimité.

21. AFFAIRES NOUVELLES

2012-10-435-C

21.1 Nomination des représentants (3 élus) de la MRC au conseil d'administration de la corporation Sentier Rivière-du-Loup - Témiscouata

Les représentants actuels sont : Michel Lagacé, Ghislaine Daris et Louis-Marie Bastille.

Mises en candidature

Le préfet Michel Lagacé et le conseiller Louis-Marie Bastille et la conseillère Ghislaine Daris sur une proposition du conseiller Jean-Pierre Gratton, appuyée par le conseiller Yvon Caron.

Nominations

Le préfet Michel Lagacé, le conseiller Louis-Marie Bastille et la conseillère Ghislaine Daris acceptent et, conséquemment, il est résolu qu'ils soient nommés à titre de représentants de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de la corporation Sentier Rivière-du-Loup - Témiscouata, et ce, pour un mandat de deux ans (2012-2014).

Adoptée à l'unanimité.

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen s'informe concernant notamment les prises de position des municipalités relatives à la Régie de protection incendie Kamloup et la situation des autres municipalités en matière d'incendie sur le territoire.

2012-10-436-C

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Michel Lagacé
Michel Lagacé, préfet

(signé) Raymond Duval
Raymond Duval, directeur
général et secrétaire-trésorier